

**Charte d'investisseur responsable de Crédit Mutuel Capital Privé
et déclinaison au niveau de l'activité de capital-investissement**

Note introductive

Crédit Mutuel Capital Privé, société de gestion d'actifs pour compte de tiers, intervient sur deux lignes principales d'activité autour du capital investissement et des infrastructures.

Elle a décidé de formaliser une Charte d'Investisseur responsable au niveau de la société de gestion, qui énonce les grandes lignes de sa politique ESG, climat et impact. Cette Charte comporte également une déclinaison sur les activités de gestion de fonds de capital investissement.

Depuis plus de 20 ans, Crédit Mutuel Capital Privé contribue à orienter les capitaux gérés vers l'économie réelle : le développement des PME dans les territoires et l'accompagnement des projets innovants.

Philosophie générale relative à Crédit Mutuel Capital Privé

La démarche ESG, cœur du développement de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Capital Privé s'inscrit pleinement dans les démarches d'investisseur responsable et de responsabilité sociale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et les revendique dans la continuité de ses propres engagements.

Une démarche de conviction fondée sur six valeurs

Crédit Mutuel Capital Privé s'inscrit dans la lignée des valeurs mutualistes et décline les objectifs de responsabilité sociale et mutualiste à ses activités. Elle a décidé de mettre particulièrement en avant les valeurs de **pérennité, responsabilité, proximité et esprit d'équipe**.

La démarche de Crédit Mutuel Capital Privé est intrinsèquement orientée vers l'intérêt des souscripteurs des fonds dont elle assure la gestion au regard des stratégies d'investissement qui leur ont été présentées. Cette démarche nécessite une **indépendance** de gestion et de décision.

Enfin, à travers ses investissements, Crédit Mutuel Capital Privé a la volonté d'apporter une contribution positive aux territoires, et cherche à maximiser leur **résilience** et leur impact.



PERENNITE



RESPONSABILITE



PROXIMITE



ESPRIT D'EQUIPE



INDEPENDANCE



RESILIENCE

Mise en œuvre de ces principes au sein de la société de gestion Crédit Mutuel Capital Privé

La mise en place d'une Charte d'investissement responsable a d'autant plus de valeur que l'organisation qui la porte met en œuvre ces mêmes principes en interne.

Crédit Mutuel Capital Privé place le développement individuel et collectif au cœur de sa responsabilité d'employeur, en développant les formations et en promouvant la diversité au sein de son équipe. A ce titre, l'ensemble de l'équipe a collectivement la charge de s'assurer de la bonne mise en œuvre de la Charte.

Outre le règlement intérieur de Crédit Mutuel Alliance Fédéral qui s'applique à Crédit Mutuel Capital Privé, la société a mis en place un groupe de travail chargé de rédiger et de suivre un Code Ethique. Ce Code, vise à (i) formaliser les engagements de la société de gestion sur les sujets sociaux et à promouvoir les bonnes pratiques internes progressivement mises en place mais également à (ii) favoriser la réduction de l'impact environnemental de la société de gestion : calcul de l'empreinte carbone, audit énergétique, politique zéro déchets, mobilité douce, consommation responsable, etc.

Initiatives publiques soutenues

Conscient que le partage des engagements est un garant essentiel de leur effectivité, Crédit Mutuel Capital Privé a choisi d'adhérer à L'Initiative Climat Internationale (Ici) développée au sein des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) et de signer la Charte ESG de France Invest.

Engagements de Crédit Mutuel Capital Privé pour ses activités de gestion de fonds de capital investissement

L'investissement en capital, levier de croissance et d'innovation au niveau des entreprises et des territoires

Le développement de fonds de capital investissement vise à financer les acteurs de l'économie réelle. Ils représentent à ce titre un maillon essentiel de la croissance économique et du développement des territoires tout en présentant des avantages significatifs pour les souscripteurs épargnants :

- **Soutien à la croissance des PME françaises** : en investissant dans les PME françaises, les fonds de capital investissement visent à redonner du sens à l'épargne des souscripteurs en leur permettant d'avoir un impact local.
- **Financement de l'innovation** : les fonds visent notamment à soutenir les entreprises, *start-ups* et PME, engagées dans une démarche d'innovation. Cette démarche permet aux investisseurs de devenir acteur du changement en favorisant le développement plus global de solutions aux défis sociaux, sociétaux et environnementaux.
- **Amélioration de la compétitivité des territoires** : les entreprises financées participent au renforcement de l'attrait des territoires en matière d'investissements, d'innovation et d'emplois.

A travers ses véhicules historiques dédiés au capital développement via des FIP, FCPI et FPCI, Crédit Mutuel Capital Privé vise ainsi à contribuer au bien-être et à l'attractivité des territoires dans lesquels elle agit.

Méthodologie et mise en œuvre dans le cycle d'investissement

Exclusions sectorielles

La société de gestion applique strictement les exclusions prévues dans les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi, elle n'investit pas, ne garantit pas et ne fournit pas de soutien financier ou d'une autre nature, de manière directe ou indirecte à des sociétés ou entités qui ne respecteraient pas les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérales décrites dans le document d'enregistrement universel (URD) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (section 3.8.5) et disponibles sur le site internet de la BFCM (rubrique RSM/politiques-sectorielles).

Thématiques d'investissement

Pour ses activités de capital investissement, Crédit Mutuel Capital Privé souhaite favoriser l'émergence d'acteurs locaux, quels que soit le secteur dans lequel ils opèrent. Aucune thématique d'investissement n'est donc privilégiée, au-delà des dispositions réglementaires prévues pour les fonds concernés.

Processus et outils d'investissement

La totalité des investissements effectués par les fonds de capital-investissement seront couverts dans la démarche d'investissement responsable détaillée ici.

Crédit Mutuel Capital Privé intègre les enjeux extra-financiers tout au long du cycle d'investissement de ses fonds d'investissement en capital.

Les équipes s'engagent dans ce cadre à mener toutes les analyses qui leur sembleraient nécessaires pour s'assurer que les projets d'investissement qu'ils étudient s'inscrivent dans le cadre des règles Environnementales, Sociales/Sociétales et de Gouvernance (ESG) édictées ci-avant. Cette analyse fait l'objet d'une synthèse extra-financière dans le dossier d'investissement dans lequel seront également précisés les principaux critères d'amélioration identifiés ainsi que les données qui devront être collectées annuellement pour apprécier ces améliorations.

Le suivi de ces critères fait l'objet d'un examen annuel avec le management du projet pour chaque investissement réalisé ou pour les investissements réalisés dans le cadre de co-investissement, avec l'investisseur chef de file du projet. Pour les fonds déployés depuis 2020, une synthèse des analyses des projets sera produite pour chaque fonds et portée à la connaissance des investisseurs dudit fonds.

Pour les fonds existants, Crédit Mutuel Capital Privé engage un dialogue sur les enjeux extra-financiers auprès des participations intéressées au sujet. Ce dialogue aura pour objectif de dresser un état des lieux de la performance extra-financière de la participation afin d'identifier d'éventuels axes d'amélioration qui seront discutés annuellement.

Gouvernance des fonds de capital-investissement et dialogue

Pour ses activités de capital-investissement, et de co-investissement avec Crédit Mutuel Equity, Crédit Mutuel Capital Privé a également défini des procédures internes et un système de gouvernance fondés sur deux piliers :

- Un **Comité d'Investissement**, constitué du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint. Il a pour vocation de prendre des décisions concernant (i) les investissements retenus, (ii) la bonne gestion de ces investissements et (iii) les conditions de sortie adéquates. Il peut, à certaines étapes spécifiques de l'investissement, être complété par le directeur du fonds concerné.

- Des **Comités Consultatifs propres** pour les FIP et FCPI d'une part, et pour les fonds de co-investissement d'autre part. Les Comités Consultatifs sont constitués d'au moins trois membres. Ils visent à fournir au Comité d'Investissement des avis concernant les investissements potentiels des fonds.

Les deux Comités sont soutenus à toutes les étapes de l'investissement dans leurs démarches par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) de Crédit Mutuel Capital Privé. Le RCCI valide notamment, en dernière instance avant le closing, la conformité générale du dossier.

Enfin, en tant qu'actionnaire, les fonds de capital-investissement gérés par Crédit Mutuel Capital Privé s'engagent auprès de leurs participations au travers de leurs droits de vote lors des Assemblées Générales et intègre fréquemment le comité stratégique qui est amené à se prononcer sur les étapes clés de l'entreprise. Au-delà de cette participation active en tant qu'actionnaire, les fonds de capital-investissement de Crédit Mutuel Capital Privé entretiennent une relation régulière avec les dirigeants des participations suivies.